Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 035-200039022-20251127-DC_2025_249B-DE

DC_2025_249B

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 13 NOVEMBRE 2025

Secrétaire de séance : Madame GUIHENEUX Elisabeth

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 47 Votants (dont 8 pouvoirs) : 55	L'an deux mille vingt cinq, le treize novembre le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 07/11/2025

Etaient présents :
Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Monique SOCKATH - ARGENTRE DU PLESSIS,Pierre GALANT - ARGENTRE DU PLESSIS,Nathalie CLOUET - BAIS,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Marie-Renée SAILLANT - BALAZE,Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG,Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS,André BOUTHEMY - CORNILLE,Magali BUDOR - DOMAGNE,Christian OLIVIER - DOMALAIN,Michel ERRARD - ERBREE,Marie-Christine MORICE - ETRELLES,Laurent FESSELIER - ETRELLES,Henri BEGUIN - GENNES SUR SEICHE,Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Amand LETORT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Mathieu VINCENT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Danielle RESONET - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Thérèse MOUSSU - MARPIRE,Jean-Luc DELAUNAY - MECE,Christian STEPHAN - MONDEVERT,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES,Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES,Joseph JOUAULT - ST DIDIER,Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL,Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Jacqueline HAQUIN - TAILLIS,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Samuel URIEN - VERGEAL,Bruno GATEL - VISSEICHE,Paul LAPAUSE - VITRE,Alexandra LEMERCIER - VITRE,Pierre LEONARDI - VITRE,Danielle MATHIEU - VITRE,Fabrice HEULOT - VITRE,Vanessa ALLAIN - VITRE,Lionel LE MIGNANT - VITRE

Ont donné pouvoir :
Catherine LECLAIR donne pouvoir à Aude de LA VERGNE,Bernard RENOU donne pouvoir à Magali BUDOR,Katia BONNANT donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX,Yannick FOUET donne pouvoir à Fabienne BELLOIR,Lisiane HUET donne pouvoir à Bruno DELVA,Constance MOUCHOTTE donne pouvoir à Pierre LEONARDI,Anne BRIDEL donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER,Jean-Yves BESNARD donne pouvoir à Fabrice HEULOT

Etaient absents :
Christian HAMELOT,Elisabeth CARRE,Elisabeth DELAHAYE,Bertrand DAVID,Hubert DESBLES,Danielle DEVILLE,Patricia MARSOLLIER,Joël TRAVERS,Ludovic LE SQUER,Joseph JEULAND,Anne-Marie MORLIER,Gilbert GERARD,Yves COLAS,Frédéric MARTIN,Karine MOREL,Yves GUERIN,Pauline SEGRETAIN,Christophe LE BIHAN,Nicolas MIJOULE,Marie-Cécile TARRIOL,Erwann ROUGIER,Nicolas KERDRAON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 035-200039022-20251127-DC_2025_249B-DE

DC_2025_249B

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 13 NOVEMBRE 2025

- Avis en vue de l'approbation de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Torcé.

Le Vice-président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-54 à L.153-59 et L.300-6 et R.153-15 à R.153-14 concernant la déclaration de projet ;
Vu l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu l'arrêté municipal de la commune de Torcé du 14 avril 2025 prescrivant la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de ladite commune ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 septembre 2020 approuvant le PLU de Torcé ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2025 approuvant la modification simplifiée n°1 du PLU de Torcé ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2025 portant sur la non-réalisation d'une évaluation environnementale pour la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU de la commune de Torcé ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2025 demandant à la Communauté d'Agglomération de Vitré Communauté de reprendre, poursuivre et d'achever la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU de Torcé.
Vu la délibération n°2025_003 du Conseil d'Agglomération en date du 6 février 2025 approuvant le transfert de la compétence urbanisme à Vitré Communauté ;
Vu la délibération n°2025_255 du Conseil d'Agglomération en date du 13 novembre 2025 approuvant la délégation, poursuite et achèvement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU le transfert de la compétence urbanisme à Vitré Communauté ;

Considérant que le projet d'installation de production photovoltaïque en consommation collective, revêt d'un caractère d'intérêt général en ce qu'il contribuera notamment à :

- Répondre aux objectifs de transition énergétique et de réduction de l'empreinte carbone du parc d'activités du Haut Montigné, dans la poursuite des orientations et objectifs du Plan Climat Air et Énergie Territorial (PCAET) de Vitré Communauté ;
- Valoriser des espaces inutilisés au profit de la transition écologique : en déclinaison du projet de requalification du parc d'activités de Vitré Communauté, pour une gestion durable (du foncier, des déchets, des réseaux dont l'eau et la mise en place d'énergies renouvelables) ;
- Renforcer l'efficacité collective et l'écologie industrielle : l'opération permettant aux acteurs de consommer leur propre énergie et d'injecter le surplus dans un réseau mutualisé qui alimentera des infrastructures publiques environnantes (piscines de La Guerche-de-Bretagne et Argentré-du-Plessis, bureaux de la Direction des Systèmes Informatiques à Etrelles).

Considérant que le projet d'installation de production photovoltaïque en consommation collective nécessite une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Considérant que ce projet respecte les orientations du PLU ;

Il vous est proposé
- D'approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU de la commune de Torcé par Vitré Communauté ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 035-200039022-20251127-DC_2025_249B-DE

DC_2025_249B

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

- De notifier à la commune de Torcé que cette présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- De notifier cette décision, une fois rendue exécutoire, à la commune de Torcé.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 55

- **Abstention : 0**
- **Nombre de voix pour : 55**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par : Teddy REGNIER
Date : 01/12/2025
Qualité : Président de Vitré Communauté

La Secrétaire de séance,
Élisabeth GUIHENEUX

Signé par : Elisabeth GUIHENEUX
Date : 02/12/2025
Qualité : 2e vice-présidente : Elisabeth Guiheneux

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.